

offensants aux vis-à-vis, mais Votre Honneur n'a pas exercé cette prérogative.

M. l'Orateur: Si je comprends bien, un honorable député a dit que la présidence pouvait faire des changements; à cela je répondrai qu'à mon sens, le commentaire n° 99 de Beauséjour traite seulement de changements qui n'ont trait qu'à la forme et que la présidence en fait fréquemment, surtout au sein du comité où, par suite d'une suggestion de la présidence, une motion proposée subit certains changements. Cela peut même se faire à la Chambre. Toutefois, ces changements ont trait à la forme et non au fond. Aussi je ne saurais admettre l'interprétation de l'honorable député d'Edmonton-Ouest. Je remercie l'honorable député du Yukon de son utile proposition.

A présent, nous sommes saisis d'une motion, et l'honorable député de Medicine-Hat demande le consentement unanime à ce que la présidence accepte cette motion.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Je regrette de ne pouvoir accepter la motion, parce que la Chambre ne consent pas unanimement à ce que nous passions outre aux exigences du Règlement et que je la mette aux voix.

[Français]

L'honorable député de Sherbrooke invoque le Règlement?

M. Allard: Monsieur l'Orateur, mes remarques sont peut-être tardives, mais j'aimerais à être éclairé. Même si nous siégeons au sein d'une institution bilingue, à Ottawa, je commence à y perdre mon latin.

Hier soir, à 10 heures, nous étions en train d'étudier la question de privilège de l'honorable député de Kamloops (M. Fulton). Aujourd'hui, je suis d'avis qu'on devrait reprendre la discussion sur le sujet, en vertu de l'article 7 du Règlement.

Votre Honneur a signalé à la Chambre, dès le début, que trois honorables députés avaient des questions de privilège à poser.

Monsieur l'Orateur, sauf erreur, je demande à être éclairé, afin de savoir si nous en sommes toujours à l'étude de la question de privilège, maintenant que trois questions de privilège ont été posées, dont une par le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et deux par deux honorables députés, ou si les travaux de la Chambre ont été ajournés.

L'article 7 du Règlement stipule:

A l'heure ordinaire de l'ajournement de la Chambre, sauf dispositions différentes, les travaux doivent être interrompus, et les affaires en délibération à la fin de la séance restent en suspens jusqu'au jour de séance suivant, où elles seront abordées dans l'état d'avancement atteint lors de l'interruption.

Lorsque la Chambre s'est ajournée, hier soir, c'était l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) qui avait la parole. Eh bien, je suis d'avis que la discussion devrait reprendre cet après-midi sur le sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le point que soulève l'honorable député est intéressant, mais évidemment la décision de la présidence était à l'effet que cette motion devait suivre la question de privilège soulevée par l'honorable député de Kamloops. Une motion n'ayant pas été présentée, le président a permis, ce matin, à l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan) de présenter une autre motion, subséquemment suivie d'une autre motion présentée par l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) laquelle a été rejetée.

[Traduction]

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, à mon avis, nous en sommes rendus au point où nous, de l'opposition, avons fait tout notre possible pour accorder un juste traitement à ceux qui sont visés par cette affaire. Nous avons plaidé auprès du premier ministre et du gouvernement tout entier afin que justice soit faite, qu'on ne travestisse pas les droits de la personne dans notre pays et que la justice ne soit pas exercée à rebours. A mon avis, tous ces arguments ont été invoqués efficacement et avec ardeur. Mais le gouvernement est impassible à cet égard. Il a décidé de poursuivre ce complot jusqu'au terme qu'il a prévu. Nous, de l'opposition, ne pouvons rien faire de plus à cet égard.

Monsieur l'Orateur, je proposerais que nous passions à l'ordre du jour. Mais comme aujourd'hui aurait dû être le deuxième jour consacré à une motion de subsides et vu l'heure tardive où nous arriverons à l'ordre du jour et à la période des questions, je demanderais au leader du gouvernement à la Chambre de mettre la motion de subsides au rancart pour aujourd'hui, afin qu'une fois rendus à l'ordre du jour, nous puissions aborder sur-le-champ les mesures d'initiatives ministérielles dont le leader du gouvernement nous a tracé les grandes lignes la semaine dernière.